

**GUIDE PÊCHE A.A.P.P.M.A.**

# *La Pêche dans L'Infernet-Cadière*

*Ouverture de la Truite le 12 Mars 2022*

*Ouverture du brochet le 30 Avril 2022*



<http://infernecadiere.com>

**EDITION 2022**

Association Agréée pour la Pêche et la Protection  
du Milieu Aquatique de l'INFERNET - CADIÈRE

**N°28**



**La Casa**®

**GRILL • BURGER • PIZZA**

Ccial Grand Vitrolles 13127 Vitrolles

04 42 10 40 40

vitrolles@casapizza.com

Ouvert 6j/7



# Sommaire

Editorial .....	P	4
Calendrier des concours .....	P	5
Informations diverses .....	P	6
Les couleurs de l'automne .....	P	8,9
Promotion ouverture de la truite .....	P	10
Réglementation de la Rivière .....	P	11
Réglementation du Lac .....	P	12
Atelier Pêche Nature .....	P	13
Accès au lac de la Tuilière .....	P	14
Achat et Prix des cartes .....	P	15

AAPPMA de l'INFERNET - CADIÈRE

Siège : 1507 Bd Marcel Pagnol - 13127 Vitrolles

Local : Centre Culturel de Fontblanche

13127 Vitrolles

Tél. : 04 42 89 06 05

Fax : 04 42 15 08 04

e-mail : [infernecadriere@neuf.fr](mailto:infernecadriere@neuf.fr)

ou

FEDERATION DES BOUCHES DU  
RHÔNE POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU  
AQUATIQUE

Tél. : 04 42 26 59 15

**Venez nombreux visiter notre site :**

**<http://infernecadriere.com>**



# DECATHLON

**Rayon Pêche**  
**dépositaire Vente de cartes**  
**INFERNET-CADIÈRE**

**TOUT LE MATÉRIEL EN PÊCHE**  
**MER ET RIVIÈRE**

**VITROLLES**

**Parking Carrefour**  
**Centre Commercial Le Liourat**

**Tél. 04 42 15 10 50**

**Le Conseil d'Administration a décidé de se porter partie civile pour tout acte d'agression verbale ou physique envers un bénévole de l'Association.**

**Toute procédure sera transmise à notre Conseil Juridique.**



# ÉDITORIAL

## Bienvenue aux pêcheurs à la ligne

L'année 2022 est le début d'un nouveau mandat de cinq ans, les membres du Conseil d'administration vous remercient pour la confiance que vous lui avez renouvelée. Nous allons poursuivre la politique mise en place depuis de nombreuses années. D'une part nous continuerons notre gestion piscicole afin de laisser à nos enfants des rivières et plans d'eau propres et poissonneux. Pour cela nous avons préparé pour cette année, un planning de déversements prévoyant un apport de plus de 1 300 kg de salmonidés dans les rivières, 400 kg de gardons dans le lac, etc. Notre équipe de bénévoles reste fidèle à ses convictions notamment pour que chaque pêcheur reste fidèle et attaché à son loisir et à son AAPPMA. Pour y parvenir il faut impérativement que les conditions suivantes soient réunies, c'est à dire de l'eau dans nos rivières, un environnement respectueux des équilibres naturels et des poissons.

Les membres du Conseil d'administration ont finalisé, l'an passé une partie des acquisitions prévues (moteur de pêche électrique et des panneaux d'exposition).

**L'ensemble de nos projets et réalisations ont vu le jour grâce au soutien des Municipalités de VITROLLES, des PENNES MIRABEAU, de SAINT VICTOIRE, de MARIIGNANE, du Conseil Départemental des Bouches du Rhône, du Conseil Régional Sud, de la Fédération des Bouches du Rhône pour la pêche et la protection du Milieu Aquatique** et je les en remercie.

Votre AAPPMA reconduit toutes ses promotions pêche avec une ruée vers les cadeaux exceptionnelle dont un séjour pêche d'une durée de 3 jours ainsi que ses manifestations habituelles pour l'année 2022

Elle offrira également comme chaque année depuis 18 ans et, si les conditions sanitaires le permettent, le petit déjeuner à ses adhérents le jour de l'ouverture fixée au 12 Mars, de 8h30 à 10h30.

Comme toutes les associations, l'AAPPMA est gérée par une équipe de bénévoles passionnés qui n'hésitent pas à consacrer beaucoup de leur temps personnel pour œuvrer pour la défense des intérêts de la pêche sur le bassin versant de la CADIÈRE. Je les remercie pour tout le travail qu'ils accomplissent tout au long de l'année.

Je tiens à saluer l'équipe de la garderie pour toutes les missions effectuées, de jour comme de nuit, afin d'assurer la surveillance et la protection de vos cours d'eau au travers de leurs actions de prévention et parfois si nécessaire de répression afin de faire respecter les dispositions légales qui concernent la pêche en eau douce.

Je terminerais mon propos en remerciant l'ensemble des partenaires qui nous aident pour la réalisation du guide.

Je vous souhaite une bonne année halieutique...

*Le Président,  
Le Conseil d'Administration,  
Le Comité de Soutien.*



# CALENDRIER DES CONCOURS DE PECHE ET MANIFESTATIONS 2022

soumis aux contraintes sanitaires



DATE	LIEU
29/01/2022	ASSEMBLEE GENERALE RDV à partir de 9h30 au local associatif
12/03/2022	OUVERTURE de la PECHE à la TRUITE
20/03/2022	CONCOURS DE PECHE DE LA VILLE DE VITROLLES AU LAC DE LA TUILLIERE Inscription sur place à partir de 7h30
03/04/2022	CONCOURS DE PECHE DE LA VILLE DE MARIGNANE AUX RAUMETTES Inscription sur place à partir de 7h30
30/04/2022	OUVERTURE du BROCHET
15/05/2022	CONCOURS DE PECHE DE LA VILLE DE SAINT VICTORET AU CANADAIR Inscription sur place à partir de 7h30
28/05/2022	Manche qualificative au championnat départemental jeunes au lac de la Tuillère à VITROLLES Inscription sur place à partir de 13h30
04/06/2022	Manche qualificative au championnat départemental jeunes au lac de la Tuillère à VITROLLES Inscription sur place à partir de 13h30
05/06/2022	Journée Nationale de la pêche au lac de la Tuillère à VITROLLES <b>CARTE DE PECHE NON OBLIGATOIRE</b>
18/06/2022	CONCOURS J J LERAY A SAINT VICTORET sur le RAUMARTIN au Pas des Lanciers Inscription sur place à partir de 7h30
24/07/2022	CONCOURS DE PECHE A L'AMERICAINE MICHEL SIROIT au lac de la Tuillère à VITROLLES Inscription sur place à partir de 7h30
29/08/2022	CHALLENGE INFERNET CADIERE sur la CADIERE Inscription au Siège à partir de 7h30



## L'Art d'une Fleuriste

Nathalie

Toutes compositions florales

Mariages, naissances, baptêmes,  
deuil, cadeaux, décorations de salles  
et d'églises, style américain

3 rue Pierre & Marie Curie  
Le Liourat III - 13127 VITROLLES

Tél./Fax 04 42 46 30 13  
Port. 06 14 60 42 47



# Informations diverses

## CALENDRIER DES LACHERS 2022

1240 kg de salmonidés dont 380 kg pour les concours de pêche

### Mars 2022

12 : tous parcours  
26 : tous parcours

### Avril 2022

9 : tous parcours  
23 : parcours amont

### Mai 2022

7 : parcours aval  
21 : parcours amont

### Juin 2022

11 : parcours aval  
25 : parcours amont

**PARCOURS AMONT** : des limites de la réserve (pont rue des pinchinades) jusqu'au pont de Dubois Matériaux à Saint-Victoret .

**PARCOURS AVAL** : du pont de Dubois Matériaux à Saint-Victoret jusqu'au pont des Raumettes à Marignane.



## ALEVINAGE D'HIVER

**CADIERE** • 1 000 vairons, • 10 000 larves de vairon, • 500 truitelles d'automne, • Poissons blancs issus des pêches électriques de sauvetage

**Lac de la TUILIERE** • 70 000 larves de gardon ( CARP de BRENNÉ ) • 10 000 larves de carpe ( CARP de BRENNÉ ), • 400 kg de gardon (DANANCIER)

Tout particulièrement, notre premier acte de bienveillance au cours de nos parties de pêche est de **respecter le poisson**

## CHALLENGE DE L'INFERNET - CADIERE

Ce challenge aura pour but de récompenser les 3 premiers pêcheurs de l'année 2022.

### CONDITIONS :

- Participer au moins à un concours de son choix à savoir entre ceux de Marignane, du concours de pêche du lac, du Safari truite, de Saint Victoret ou le challenge J.J. LERAY..
- Dès l'inscription à ces concours, 100 points de bonification seront accordés à chaque pêcheur.
- Une bonification supplémentaire de 600 points sera accordée aux participants des 5 concours.
- Classement totalisé sur 5 concours.
- **Les récompenses seront attribuées lors du concours de pêche offert aux pêcheurs qui ont rempli les conditions ci-dessus.**  
**Ce concours de pêche aura lieu le 29 Août 2022**

- 1er** 1 carte de pêche interfédérale
- 2e** 1 carte de pêche personne majeure + 1 carte mineur
- 3e** 1 carte de pêche personne majeure



## LA RUEE VERS LA PECHE

Réservé aux adhérents de l'Infernet-Cadière pour l'ouverture de la truite qui aura lieu le 12-Mars 2022. 20 Truites Baguées (9 donnant droit à une carte de pêche 2023 et une proposant un séjour de pêche dans le Limousin pour deux personnes et les dix dernières donnant des réductions de 30 €. Les bagues devront nous parvenir au siège avant le **02 Mai 2022** et le tirage aura lieu le 15 Mai pour le Concours de Saint-Victoret. . Au préalable, les lots seront distribués aux numéros de bague avant l'ouverture de Mars. Cette opération se fera sous contrôle des membres du bureau de l'AAPPMA.

## OPERATION GROSSES PRISES

L'AAPPMA organise cette opération dans le but de récompenser le plus gros poisson pêché dans les catégories suivantes sur les baux appartenant à l'association :

- **la truite Fario, le brochet, la carpe, la perche et le black bass.**

Le vainqueur pour chaque catégorie se verra remettre la carte de pêche 2023 équivalente à celle de 2022.

**L'Association informe ses adhérents que le jour de l'ouverture de la Truite le petit déjeuner leur sera offert de 8 h 30 à 10 h 00**



# Participation des Bénévoles de l'AAPPMA de l'Infernet Cadière aux forums des Associations de Vitrolles, des Pennes Mirabeau et de Saint Victoret







# PROMOTION OUVERTURE DE LA TRUITE



**VOTRE CADEAU :**  
**3 JOURS DE PÊCHE**  
**DU BROCHET SUR UN LAC**  
**PRIVÉ /HÉBERGEMENT EN**  
**MAISON FLOTTANTE**

Un fantastique séjour vous attend au cœur du Limousin pour un dépaysement total. Dans cet univers du bout du monde vous aurez la possibilité de découvrir le seigneur des lieux : le brochet. Les perches sont également présentes en nombre.

Vous serez hébergés sur place, en maison flottante afin de profiter au maximum de votre séjour. En plus d'une journée de pêche encadrée par un guide expérimenté, vous aurez la possibilité de prolonger le plaisir avec une journée de pêche libre en embarcation motorisée.

#### Le bon cadeau comprend :

- ✓ Une journée de pêche avec guide et 2 journées de pêche libre
- ✓ Les droits de pêche du domaine pour 3 jours
- ✓ Déjeuner pour la journée de pêche guidée
- ✓ Prêt canne+moulinets+leures pour la journée guidée
- ✓ 2 nuitées en maison flottante
- ✓ Draps et serviettes
- ✓ Les diners et les petits déjeuners

#### Le bon cadeau ne comprend pas :

- ✓ Le prêt du matériel pour le jour sans le guide
- ✓ Caution de 200€ pour le moteur électrique

Offert à : **APPMA L Infernet cadiere**

Nombre de participants : **2 pêcheurs**

Validité :

Localisation : **Corrèze**

Période : **Mai à mi-octobre (hors juillet-août)**

Contact pour la réservation : **Matthieu 07 76 69 86 94**

Référence : **672**



# REGLEMENTATION DE LA RIVIERE

Il est rappelé que le samedi après le lâcher et les jours de concours :

- Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée.
- Cuillères, devons, et tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits (également pendant la fermeture du brochet).
- Les lieux de concours sont réservés aux seuls participants et ce toute la journée.



## **FERMETURE SUR LA RIVIERE UNIQUEMENT :**

- Du 3<sup>ème</sup> Dimanche de Septembre jusqu'au 2<sup>ème</sup> Samedi de Mars au matin (heure légale)

### **RESTRICTIONS :**



- Pêche interdite tous les jeudis et vendredis du 06 mars au 01 juillet (sauf les jours fériés) sur tous les parcours autorisés à la pêche du Pont des Pinchinades jusqu'à la limite de salure des eaux du BOLMON à MARIGNANE. (Passerelle en bois, fin de parcours balisé par panneaux). Pêche autorisée toute l'année sur le Jardin des Pescaires. Sont formellement interdits : La pêche à l'asticot sur la rivière, le franchissement à pieds des seuils rustiques et de marcher dans l'eau avant le 01 Mai

### **RESERVE :**

- Sur la rivière, pêche interdite dans la zone de réserve qui se situe de la source de l'Infernet Cadière jusqu'à la chute d'eau située au pont du chemin des Pinchinades. Balisage par panneaux.



# REGLEMENTATION DU LAC

Sur le lac de la Tuilière, les Réserves sont balisées par des plots en béton.  
Le chenal d'approvisionnement est classé également en réserve.



**Fermeture les Jeudis et Vendredis à partir du second jeudi du mois de Mars jusqu'au quatrième vendredi du mois d'Avril sauf les jours fériés. (du 10 Mars au 22 Avril 2022)**

**Il est rappelé que le samedi après le lâcher et les jours de concours :**

- Une seule canne comportant un seul hameçon est autorisée.
- Cuillères, devons, et tous leurres lancés vifs et poissons morts sont interdits. (Également pendant la fermeture du brochet).

- Les lieux de concours sont réservés aux participants et ce, toute la journée.
- Pêche du Brochet : du 1<sup>er</sup> au 31 Janvier inclus et du 30 Avril au 31 Décembre.

**1 canne pour l'ouverture du brochet  
No Kill pour les carpes de plus de 5 kg**

**La pêche à l'écrevisse Américaine est ouverte toute l'année aux possesseurs du permis de pêche.**

**Le transport des écrevisses vivantes est interdit.**

**Pour la préservation des beaux spécimens qui vivent dans le lac, toutes les Carpes capturées quelque soit leurs tailles doivent être remises à l'eau avec la plus grande délicatesse. En cas de non-respect de cette décision prise en Assemblée Générale, une procédure sera engagée et confiée à notre Conseil Juridique.**



**Déversement de poissons blancs et carnassiers tout au long de l'hiver.**

- 400 kg de gardons • 70 000 larves de gardons • 10 000 larves de carpes • 15 000 larves de brochets

## PLAN DU LAC



## Empoisonnement en salmonidés

- 12 Mars 2022 • 26 Mars 2022
- 9 Avril 2022

(Sous condition que le pisciculteur garantisse les commandes effectuées par l'AAPPMA)

- (uniquement des Truites d'un kg)

# ATELIER PÊCHE NATURE

L'atelier Pêche Nature (ex Ecole de Pêche) existe depuis 23 ans et initie les jeunes mais aussi les adultes aux joies de la pêche. Celui-ci se compose de 19 cours échelonnés sur 4 mois, dont les dates sont les suivantes :

## Planning pour l'année 2022

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
<b>JOURS</b>					
Mardi		01	08	05	
Mercredi			09	06	
Mardi			15		
Mercredi			16		
Mardi			22	26	10
Mercredi			23	27	11
Mardi			29		17
Mercredi			30		18
Samedi	22	26			07

Les cours de l'Atelier Pêche Nature sont gratuits et se déroulent :

Le mardi en salle de 18 h 00 à 19 h 30 et le mercredi soit au bord du Lac soit au bord de la Cadière de 14 h 00 à 17 h 00.

Pour la première année, quelques samedis matin seront proposés aux élèves qui le souhaitent

L'école de Pêche est ouverte à tous.

Pour plus de renseignements contactez

le siège de l'AAPPMA

au 04 42 89 06 05

*Ouvert du Lundi au Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00.*



Avoir la carte de  
Pêche 2022  
de l'Infernet - Cadière

## Les activités principales de cet atelier concerneront :

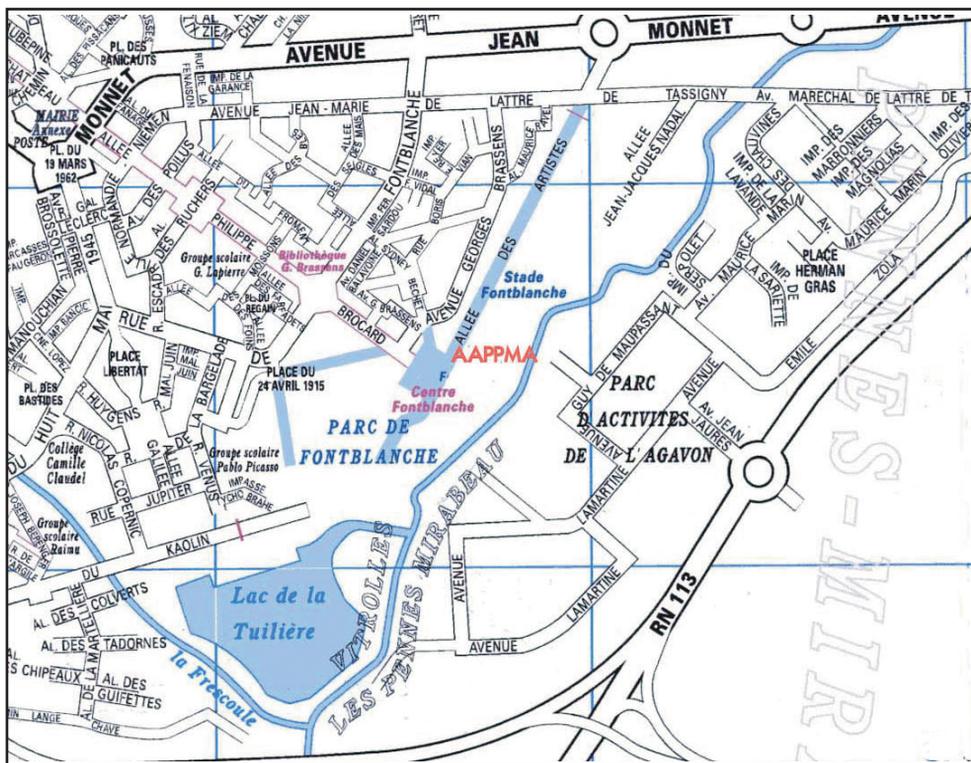
- la découverte de la pêche en rivière et en lac,
- les différentes techniques de pêche : au coup, feeder, carnassiers, carpes,...
- le montage de lignes en salle, puis application au bord du lac ou de la rivière
- la sensibilisation au respect des poissons, de la faune, de la flore, des autres pêcheurs
- l'utilisation de tablettes pédagogiques, d'un simulateur de pêche
- l'interventions des animateurs fédéraux et de la garderie
- la préparation au championnat départemental jeunes

Et d'autres activités souhaitées par le groupe

# ACCES AU LAC DE LA TUILLIERE

Point GPS = 43° 25' 11.42" N 5° 16' 35.15" E

Prendre par l'Avenue Jean-Marie De Lattre de Tassigny direction domaine de Font Blanche et le Restaurant du Lac



# INFORMATIONS

Votre Association a mis en place sur la Cadière, des seuils rustiques et des aménagements en sous berge (aménagements piscicoles). Conformément au Règlement Intérieur, il est formellement interdit de marcher dessus ces ouvrages pour traverser la rivière. Toute personne prise en infraction fera l'objet de poursuite. Ces aménagements ont d'autres vocations (caches à poissons, frayères, maintien en eau des sous berges etc...).



## EN CAS DE POLLUTION OU DE BRACONNAGE

### PRIERE DE PREVENIR SANS RETARD, SOIT :

- Le siège de la Fédération Départementale de Pêche - Tél. : 04.42.26.59.15
- La Police Nationale la plus proche - Tél. : 17
- Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (C.O.D.I.S.) - Tél. : 18
- L'A.A.P.P.M.A. de l'INFERNET - CADIÈRE - Tél. : 04.42.89.06.05

## PRIX DES CARTES DE PECHE AAPPMA 2022

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| • Carte interfédérale                                      | : 100,00 €               |
| • Carte adulte sans CHI                                    | : 77,00 €                |
| • Carte d'Automne du 1/10 au 31/12<br>(décision nationale) | : 38,50 €                |
| • Timbre CHI   | : 30,00 €                |
| • Carte personne mineure                                   | : 21,00 €                |
| • Carte découverte de 8 à 12 ans                           | : 6,00 €                 |
| • Carte découverte - 8 ans                                 | : 1,00 €                 |
| • Carte découverte femme                                   | : 35,00 €                |
| • Carte personne handicapée                                | : 45,00 € (pour 80% et+) |
| • Carte journalière  | : 18,00 €                |
| • Carte vacances (7 jours)                                 | : 33,00 €                |

### RAPPEL :

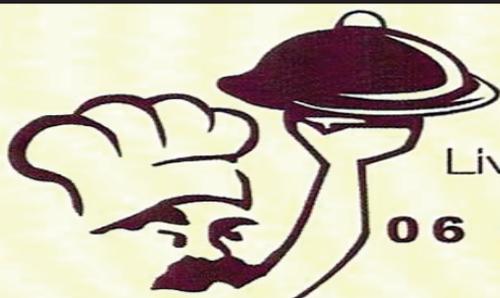
Pour pratiquer la pêche à l'anguille, il faut demander à votre fédération ou AAPPMA, le carnet de prélèvement. Tout pêcheur qui ne sera pas détenteur de celui-ci et pris en infraction, fera l'objet d'une contravention de 5ème classe.

Tout carnet doit être transmis en fin d'année à votre AAPPMA ou à la fédération, celle-ci le renverra à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Charles  
& Karine **Traiteur**

Paëlla  
Plats à Emporter

**06 08 21 27 21**



Livraison à Domicile

**06 08 21 27 21**

CE - Associations - Mariages - Baptêmes - Réceptions...

## **RAPPEL DES TAILLES LÉGALES DE CAPTURE ;**

Brochet 60 cm

Sandre 50 cm

Black Bass 30 cm

Truites Fario ou Arc en Ciel et Saumons de Fontaine 23 cm

Anguille jaune 12 cm

### **En ce qui concerne les quotas journaliers :**

**Trois prises par jour par pêcheur** pour les carnassiers dont deux brochets maximum

**Six prises par jour par pêcheur** pour les salmonidés (truites arc-en-ciel, fario et saumons de fontaine).